

LOT PEINTURES INTERIEURES



Table des matières

1	PEINTURES INTERIEURES	2
1.1	GENERALITES	2
1.1.1	LIMITES DES PRESTATIONS.....	2
1.1.2	RECONNAISSANCE DES SUPPORTS	2
1.1.3	DOCUMENTS A FOURNIR	2
1.2	PROTECTION DE LA SANTE ET SECURITE DU CHANTIER	3
1.3	NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES	3
2	DESCRIPTIF DES OUVRAGES.....	4
2.1.1	PREPARATION DES SUBJECTILES	4
2.2	PEINTURES AMELIORANT LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR.....	5
2.2.1	CARACTERISTIQUES COMMUNES DES PEINTURES	5
2.2.2	MURS.....	5
2.2.3	PLAFONDS	6
2.2.4	PLINTHES / BOISERIES	7/8

1 PEINTURES INTERIEURES

1.1 GENERALITES

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux de peintures intérieures avec pour objectif la lutte contre les formaldéhydes et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur de tous types de bâtiments (logements, écoles, maison de santé, Hôpitaux.....).

1.1.1 LIMITES DES PRESTATIONS

Le marché, conclu à prix global et forfaitaire, inclut tous les travaux annexes et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, tant dans la fourniture et la mise en œuvre des moyens et matériels nécessaires, que dans l'obtention intégrale des prescriptions décrites au présent CCTP.

Il est notamment précisé qu'en adéquation avec la nature du site, il a été défini un ensemble de performances et de fonctionnalités considérées comme particulièrement importantes dans les domaines de l'hygiène et de la santé.

Sous peine d'être rejetée, l'offre formulée par l'Entrepreneur devra être obligatoirement conforme à l'intégralité des prescriptions techniques.

L'appréciation d'équivalence des matériels proposés, et des ouvrages réalisés par l'Entrepreneur, avec ces prescriptions techniques, appartient au maître d'œuvre.

Le marché prévoit essentiellement :

- La fourniture, et la mise en place de tous équipements nécessaires à la réalisation des travaux, y compris ceux prévus par la réglementation pour la réalisation de travaux temporaires en hauteur,
- La préparation complète des subjectiles, tels que définis par les DTU les concernant,
- La fourniture d'échantillons, et la réalisation de surfaces de référence, à fin de validation des produits proposés,
- La fourniture et la réalisation des peintures des sols, murs, plafonds, boiseries, menuiseries, tuyauteries, etc.,
- Les raccords et reprises après intervention des autres corps d'état,
- La protection de toutes les surfaces peintes jusqu'à la réception des ouvrages,
- L'enlèvement des déchets ainsi que le nettoyage des locaux en cours de travaux et en fin de travaux avant leur réception définitive.

1.1.2 RECONNAISSANCE DES SUPPORTS

Avec la remise de son offre, l'entrepreneur sera contractuellement considéré comme ayant effectué une visite du site et procédé à un relevé complet et suffisant des subjectiles.

L'absence de réserves formulées dans son offre sur les présentes prescriptions, les moyens d'accès aux ouvrages ou l'état général des subjectiles, équivaut à un engagement de responsabilité de l'entrepreneur.

En conséquence, après approbation de son marché, il ne pourra refuser d'exécuter des travaux jugés utiles par le maître d'œuvre à la parfaite finition des travaux.

Il ne pourra prétendre que ces travaux donnent lieu à une augmentation de son prix ni réclamer aucun supplément en arguant sur ce que les dispositions mentionnées au présent C.C.T.P. pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire.

1.1.3 DOCUMENTS A FOURNIR

L'entreprise veillera à fournir les documents suivants.

Avec l'offre :

- La marque et le type des matériels proposés,
- Les notices et documentations techniques se rapportant à ces matériels ;

Avant les travaux :

Les échantillons de matériels proposés à la validation accompagnés de :

- Leurs notices techniques démontrant leur conformité aux prescriptions techniques,
- Leurs fiches de données de sécurité FDS,
- Leurs fiches de données environnementales et sanitaires,
- **Les résultats de tests établis par un laboratoire indépendant confirmant la capacité des peintures à capter et à détruire les aldéhydes contenus dans l'air ambiant,**
- Les documents, établis par les fournisseurs, préconisant les méthodologies et conditions de mise en œuvre des produits proposés,
- Les P.V. de conformité aux normes et aux textes législatifs ;

A la réception des travaux :

- Notices d'entretien,
- Au titre des D.O.E. : les P.V et rapports d'essais établis par le CSTB, notices techniques du fabricant.

1.2 PROTECTION DE LA SANTE ET SECURITE DU CHANTIER

Dans l'établissement de son offre, il est demandé à l'entrepreneur qu'il respecte toutes les dispositions applicables aux présents ouvrages en matière de sécurité et de protection de la santé.

Pour la réalisation de ses travaux, il s'engage notamment à respecter les règles définies dans le PGCSPS du coordonnateur, et à fournir un P.P.S.P.S. avant toute intervention sur le site.

Tous les équipements utilisés (échafaudages, etc.) seront obligatoirement conformes dans leur conception et leur utilisation, aux normes et règlements en vigueur.

L'exécution des travaux se fera conformément aux règles définies par les décrets :

- N° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail,
- N° 93.41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'article L. 233-5-1 du code du travail et modifiant ce code,
- De leurs différents textes d'application.

1.3 NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES

Le présent descriptif est établi selon les normes et règlements en vigueur.

L'entrepreneur est donc tenu de respecter toutes les prescriptions de ces documents, et en priorité toutes stipulations des lois, décrets, ordonnances et annexes applicables aux travaux décrits, issus des :

- Normes Européennes – Eurocode,
- Normes Françaises,
- DTU, Règles Techniques éditées par le CSTB ;

Et particulièrement, tous les documents techniques applicables aux ouvrages de peinture et revêtements muraux collés ou tendus :

DTU :

- NF DTU 59.1 : revêtements de peinture en feuille mince, semi épais, ou épais.
- NF DTU 59.3 : peinture de sols.
- NF DTU 59.4 : mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux.
- NF DTU 59.5 : exécution des peintures intumescents sur structures métalliques.

NF :

- NF P 74-201-1, peinture – Travaux de peinture des bâtiments.
- NF P 74-203-1 et 2, Travaux de bâtiment – peinture des sols.
- NF P 74-204-1 et 2, Travaux de bâtiment - mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux.
- NF T 30-001 dictionnaire technique des peintures et des travaux de peinturage,
- NF T 30-608 enduit de peinture pour travaux intérieurs,
- NF T 36-003 pigments - Dictionnaire des pigments et des matières de charge"
- X 08-000 et 001 couleurs -Dictionnaire de colorimétrie théorique technique et notions de base,
- Norme NF environnement.

2 DESCRIPTIF DES OUVRAGES

Les affectations par typologie sont les suivantes :

- **Type 1 : murs nus ...**,
- **Type 2 : plafonds ...**,
- **Type 3 : boiserie/plinthes ...**,

2.1.1 PREPARATION DES SUBJECTILES

Avant mise en peinture, les fonds auront été rendus sains, secs, cohérents et propres à l'application. Les salissures, parties friables, écaillées ou pulvérulentes auront été éliminées.

Les parois auront été préalablement :

- Egrenées et dépoussiérées,
- Les trous et fissures rebouchés, minimum en 2 passes,
- Les joints révisés et traités avec un enduit de lissage,
- Les parois poncées et époussetées.

Travaux de préparation

En fonction de leur nature et état, les fonds recevront une préparation adaptée :

- Sains, propres, secs - cohérents : Application directe de la 1ère couche de **finition diluée ou une impression adaptée**,
- Gras : Dégraissage avec nettoyant multi usages, rinçage, séchage,
- Farinant - Enduits peintures : Epoussetage + impression aqueuse, séchage avant recouvrement,
- Tachés – Humidité – Suie - Graffiti : Isolation par produit bloquant, séchage avant recouvrement,
- Irréguliers – Gouttelettes - Toile de verre - Bandes BA13 - Béton bullé : Enduisage avec enduit adapté en 1 ou plusieurs passes, époussetage + impression aqueuse, séchage avant recouvrement
- Peints - Peintures mates ou satinées en bon état : Sur acrylique (après lessivage) et alkyde (après dépolissage), application de la 1ère couche de finition.
- Bloqués - pré laqué, métaux ferreux / non ferreux :
 - o Pré laqué : dépolissage au papier abrasif, dépoussiérage à l'éponge humide,
 - o Métaux ferreux : dégraissage à l'alcool à brûler + une couche de primaire, séchage avant recouvrement,
 - o Métaux non ferreux : nettoyage, dérochage avec détergent dérochant, rinçage, séchage + une couche de primaire universel, séchage avant recouvrement,
- Poreux BA13 - Enduits : Régularisation de l'absorption avec impression aqueuse, séchage avant recouvrement.

Planéité

Après préparation, les subjectiles présenteront des écarts de planimétrie inférieurs à :

- 5 mm à la règle de 2m, quelle que soit la partie mesurée,
- 1 mm à la règle de 0,2m, en mesure locale.

Aspect fini

- Les subjectiles seront complètement recouverts,
- Les arêtes rectilignes et les moulures parfaitement dégagées,
- Les tuyauteries et parties difficilement accessibles parfaitement masquées, sans coulure.

2.2 PEINTURES AMELIORANT LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

2.2.1 CARACTERISTIQUES COMMUNES DES PEINTURES

Les performances des produits proposés seront compatibles avec l'environnement d'établissements recevant du public (Hôtel, Mairie, Conseil Généraux, écoles, périscolaires, lycées, collèges...) et auront été testées et validées par un laboratoire indépendant.

Notamment dans les domaines suivants :

Les C.O.V, et notamment les aldéhydes étant reconnus comme générateurs de pathologies allant de la simple irritation des voies respiratoires au développement d'allergies, peuvent être mutagènes ou cancérigènes, la qualité de l'air est une des exigences sanitaires.

2.2.1.1 La qualité de l'air est une des exigences sanitaires : l'utilisation de produits **n'ayant pas une classe d'émission dans l'air A+**, est strictement proscrite. Tous les produits proposés bénéficieront d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).

2.2.1.2 **Amélioration de l'air intérieur**

- **Capacité des peintures (murs, plafonds, boiseries) à capter et détruire les aldéhydes présents dans l'air ambiant sans rejet de substances nocives.**
- **Conformité des peintures aux exigences du label en blanc et pastel (E.U Ecolabel).**
- **Teneur réduite en composés volatils (C.O.V) < 1g/l.**

2.2.1.3 Compatibilité des composants

Les peintures auront été précédées d'une impression en fausse teinte.

Pour des raisons de compatibilité, il est à noter que l'impression et la peinture seront obligatoirement issues d'une même origine industrielle.

Elles seront diluées et appliquées en conformité avec les préconisations du fournisseur ainsi qu'avec les normes et DTU en vigueur.

2.2.2 MURS

2.2.2.1 Préparation :

Avant tous travaux de peinture, les sols, boiseries, huisseries de portes auront préalablement protégés par un film polyane.

S'il y a lieu, tous les équipements démontables tels que les interrupteurs, convecteurs électriques, etc., auront été préalablement retirés, repérés et stockés.

Afin d'éliminer les aspects de nuance ou les différences d'absorption, une 1^{ère} couche d'impression sera systématiquement appliquée sur toutes les surfaces à peindre.

Les peintures de finition seront réalisées en 2 couches au rouleau anti-gouttes.

2.2.2.2 Impression des supports

2.2.2.3 Fixation des fonds (Prim Air)

Avant la mise en finition, les subjectiles seront traités si nécessaire avec une impression opacifiante et compatible à faible teneur en COV.

Caractéristiques :

- Phase aqueuse,
- Certifiée Ecolabel
- **Label TÜV SÜD, COV < 1 g/l**
- Additivée antirouille
- Classification NF T36-005 : famille I classe 7b2.

Aspect :

- Blanc, aspect mat tendu à pommelé

2.2.2.4 **Peinture (Ondipur satin)**

Catégorie de finition : ...B.

Aspect : satiné pommelé fin régulier – valeur de brillance à 60° : 12 - 14

Caractéristiques :

Peinture opaque et garnissante formant un film dur non poreux. Elle sera formulée en phase aqueuse et aura démontré :

- **Sa capacité à capter et détruire les aldéhydes contenus dans l'air ambiant sans rejet de substances nocives,**
- Des propriétés de résistance aux salissures,
- Sa propriété de peinture lessivable,
- Son caractère insaponifiable.
-

Elle bénéficiera *a minima* d'un :

- Classement d'émission dans l'air A+,
- **COV < 1g/l (en blanc)**
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010,
- Classement NF T36-005 : famille I classe 7b2
- Classement EN 13300 : classe 1 en résistance à l'abrasion humide.
- **Label Hygiène et Santé -**

Coloris :

- **Ecolabel Européen** toutes teintes
- Au choix de l'architecte dans une sélection supérieure à 1180 teintes possibles.

Localisation :

- Applicable à l'ensemble des ouvrages référencés type...., selon plans de l'Architecte.

2.2.3 **PLAFONDS**

2.2.3.1 Préparation :

S'il y a lieu, tous les équipements démontables tels que les convecteurs électriques, auront été préalablement retirés et stockés.

Le local aura été débarrassé de tout le matériel mobilier pouvant gêner ou rendre difficile les tâches d'exécution.

Avant tous travaux de peinture, les sols auront préalablement été protégés par un fil polyane.

Afin d'éliminer les aspects de nuancage ou les différences d'absorption, une 1^{ère} couche d'impression sera systématiquement appliquée sur toutes les surfaces à peindre.

Les peintures seront réalisées en 2 couches au rouleau **adapté au type de finition.**

c/f paragraphe : 2.1.1 *Préparation des subjectiles*

2.2.3.2 Impression des supports

2.2.3.3 Fixation des fonds (Prim Air)

Avant la mise en finition, les subjectiles seront traités obligatoirement avec une impression opacifiante et compatible à faible teneur en COV.

Caractéristiques :

- Phase aqueuse,
- Certifiée Ecolabel
- **Label TÜV SÜD, COV < 1 g/l**
- Additivée antirouille
- Classification NF T36-005 : famille I classe 7b2,

Aspect :

- Blanc, aspect mat tendu à pommelé

2.2.3.4 Peinture (Ondipur mat)

Catégorie de finition : ...B.

Aspect : mat pommelé fin – valeur de brillance à 85° < 1

Caractéristiques :

Peinture opaque et garnissante formant un film dur non poreux. Elle sera formulée en phase aqueuse et aura démontré :

- **Sa capacité à capter et détruire les aldéhydes contenus dans l'air ambiant,**
- Des propriétés de résistance aux salissures,
- Sa propriété de peinture lessivable,
- Son caractère insaponifiable.

Elle bénéficiera à minima d'un :

- Classement COV : A+,
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010.
- Classement NF T36-005 : famille 1 classe 7b2
- Classement EN 13300 : classe 2 en résistance à l'abrasion humide

Coloris :

- **Ecolabel Européen** toutes teintes
- Au choix de l'architecte dans une sélection supérieure à 1180 teintes possibles.

Localisation :

- Applicable à l'ensemble des ouvrages référencés type... selon plans de l'Architecte

2.2.4 PLINTHES / BOISERIES

2.2.4.1 Préparation :

S'ils ont déjà été peints, les murs auront préalablement été protégés avant toute intervention sur les boiseries.

Les fonds auront été spécialement préparés pour une finition laquée, à savoir :

- Enduisage et révision des surfaces à peindre particulièrement soignés,
- Application d'une impression la plus tendue possible,
- Égrenage à l'abrasif fin entre les couches.

2.2.4.2 **Peinture (Ondilak Collection Satin)**

Catégorie de finition : A

Aspect : laque satinée tendue – valeur de brillance à 60° : 24-30

Caractéristiques :

Peinture à haute dureté de surface à **action anti-formaldéhyde**, elle sera formulée en phase aqueuse et aura démontré des propriétés de résistance :

- Aux rayures et aux chocs,
- Au lessivage et au lustrage,
- Aux projections de produits chimiques,
- Aux nettoyages avec des produits utilisés en milieu hospitalier.

Pour une plus grande tenue des éléments de visserie dans le temps, sa formule industrielle intègrera un additif antirouille.

Améliore la qualité de l'air intérieur par son action qui capte et détruit le formaldéhyde.

Elle bénéficiera à minima d'un :

- Classement COV A+,
- Certificat type Excell Zone Verte,
- Fiche FDES établie en conformité avec l'AFNOR NF P 01-010,
- Classement NF T36-005 : famille I classe **7b2-6a**.
- Classement EN 13300 : classe 1 en résistance à l'abrasion humide.

Coloris :

- NF environnement toutes teintes
- Au choix de l'architecte dans une gamme supérieure à 1180 teintes possibles.

Localisation :

Applicable à l'ensemble des ouvrages référencés type..., selon plans de l'Architecte

Pour les métaux : Se reporter aux fiches techniques ou contactez-nous : <https://www.zolpan.fr/espace-prescription/notre-service-prescription>.